



COMMUNIQUE FFDANSE

REPRISE DES ACTIVITÉS DE DANSE EN CONTACT

A l'attention de toutes les structures de danse.

Madame, Monsieur,

Le Ministère des Sports a entendu les sollicitations de la Fédération Française de Danse sur la phase 3 du déconfinement.

Ainsi, **il autorise la reprise de la danse en contact à compter de ce lundi 22 juin 2020** sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de la Guyane et de Mayotte.

La danse de couple peut désormais se pratiquer dans les conditions habituelles, dans le respect des recommandations sanitaires gouvernementales (gestes barrière, hygiène des mains, etc.).

A noter cependant qu'il subsiste deux recommandations non obligatoires à observer dans la mesure du possible, dans un esprit de responsabilisation des danseur.euse.s et des encadrant.e.s :

- Distance de 2 mètres entre les couples de pratiquant.e.s et les encadrant.e.s,
- Port du masque recommandé.

La FFDanse se réjouit de cette excellente nouvelle et souhaite une bonne reprise des cours à toutes les structures. Nous restons à votre écoute pour tout renseignement.

Bien à vous,

*Charles FERREIRA,
Président.*

*Richard OZWALD,
Directeur Technique National.*